

ferno demeure néanmoins dans ses arrêts par son opposition aux ordres du Roi dont il a été dit quelque chose dans notre dernier Journal.

Le Comte de Robbione, que le Roi de Sardaigne a nommé son Envoyé Extraordinaire auprès de cette Cour, est arrivé de *Turin*. Il a eu le 17. Juin ses premières audiences de Leurs Majestés & de la Famille Royale, après quoi ce Ministre a fait l'ouverture des propositions dont il est chargé. Le Marquis de Carraccioli qui est également chargé d'une commission de la part du Roi, auprès de Sa Majesté Sardaignoise, est en route pour *Turin*, où il remplira le même poste que le Comte de Robbione occupe à *Naples*.

T U R I N.

Cette Cour vient de conclure avec la République de *Geneve* un Traité qui met fin à tous les différends qui ont subsisté, pendant un grand nombre d'années, entre les Prédécesseurs du Roi & cette République. En voici les principales conditions.

Traité
avec les
Genevois.

I. Pour faire cesser toutes les difficultés qui naissoient de la situation & de la nature des Terres & Fiefs possédés par la Seigneurie de *Geneve*, dans les Baillages de *Ternier* & de *Gail-lard*, il sera procédé, tant par voye de partage que par voye d'échange, à la limitation des Territoires dont il s'agit, de la manière & aux conditions suivantes.

II. La Banlieue de *Geneve*, du côté de *Gail-lard*, déjà limitée par le Ruisseau de *Seme*, depuis son embouchure dans l'*Arve* jusqu'au Pont de *Chenes*, continuera jusqu'au Pont-Bocher, d'où la limitation prendra ensuite par le chemin
rendant